



Avril 2013



VALIDATION ACOUSTIQUE pour le LOGEMENT

Dans une volonté de concevoir des espaces sonores de qualité pour les logements d'habitation, la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement vient de publier l'**Arrêté du 27 novembre 2012** relatif à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique applicable en France métropolitaine aux bâtiments d'habitation neufs pour tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013 . Cet arrêté stipule qu'une personne compétente doit réaliser une attestation de conformité garantissant que le DCE et les travaux répondent à la réglementation acoustique en vigueur(1). Pour cela, un référent acoustique doit être désigné pour la phase étude et pour la réception du chantier.

SynAcoustique vous propose de :

- réaliser votre attestation de conformité qui doit être remise lors du dépôt du Permis de Construire.
- accompagner les entreprises pendant le chantier.
- effectuer les mesures acoustiques lors de la réception du chantier. Toutes les mesures acoustiques sont exécutées avec des sonomètres de classe 1 suivant les normes en vigueur(2) et chaque attestation de conformité est cosignée par Didier Blanchard, gérant de SynAcoustique et expert en acoustique.

Dans cette newsletter

- [Présentation de la nouvelle réglementation acoustique du 27 novembre 2012](#)

Base documentaire

Nous sommes en train de mettre en place une base documentaire pour regrouper tous les arrêtés normes et circulaires qui régissent le domaine d'activité en lien avec l'acoustique. Vous pouvez d'ores et déjà bookmarker [la page ici](#).

Restons en contact

 [Facebook](#)

 [Twitter](#)

Vous pouvez nous consulter dès aujourd'hui pour avoir plus de précisions.

En vous remerciant,

Cordialement.

Didier Blanchard

<http://synacoustique.com>

(1)

Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.

Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

(2) <http://www.cinov.fr/les-syndicats/giac>

NFS 31-057

NF EN ISO 717-1

Synacoustique est membre du CINOV GIAC :

